

— Mon enfant, est-ce bien possible pour vous? Ne vous engagez vous pas à une chose que vous ne pourrez tenir?

Le Père apprit que le jeune ouvrier habitait à un quart de lieue de l'église la plus proche; sa communion lui prendrait donc près d'une heure chaque matin, le forcerait à se lever très tôt, afin de revenir déjeuner avant d'aller à son travail. De plus, ses parents n'étaient rien moins que religieux. Devant tant de difficultés réunies, le Père crut devoir dire :

— Mon enfant, vous êtes jeune, vous avez besoin de repos. La communion quotidienne sera trop difficile pour vous.

— Mon Père, je veux la faire. Je saurai bien m'arranger pour y être fidèle.

— Essayez, je vous félicite de vos belles dispositions. Mais souvenez-vous que, dans les conditions où vous êtes, Notre-Seigneur ne sera pas contristé si vous communiez moins souvent.

Un mois se passa. René pouvait écrire, et nous le citons sans rien modifier à la naïveté du style :

“ J'ai bien réussi, et tous les matins je vais communier. Il m'a quelquefois coûté quelques petits sacrifices, par exemple quand la messe commençait trop tard, j'étais obligé de ne pas retourner manger chez nous...”

“ Je m'en trouve très bien. Depuis la retraite, je n'ai commis aucun péché grave, et maintenant j'en ai déjà une telle habitude qu'il me semble que si je ne communiais pas tous les jours je n'aurais pas la force pour résister...”

Le temps vint où il fut empêché de satisfaire sa dévotion, et René écrit : “ Les jours où je ne puis pas communier réellement, la communion spirituelle se fait pour moi pour ainsi dire sans que je le veuille... si ce n'était que la prière, l'espérance et le désir vous maintiennent...”

Et ce n'est là qu'une faible part des merveilles de la grâce dans cette âme religieuse! René ne rêve plus qu'apostolat; il se fait catéchiste volontaire, engage ses compagnons à fréquenter la Table Sainte, etc.

Conclusion.

“ Ceux qui fréquentent les œuvres de jeunesse sont à l'âge des passions; ils vivent, la plupart du temps, au milieu des scandales. Nous pouvons donc affirmer qu'ils sont de ceux qui ont le *plus grand besoin de la communion quotidienne*. Bien plus, le Décret les concerne très spécialement quand il